



■ Extrait du registre des délibérations
 Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 14 mars 2022
 Séance du 22 février 2022

31 PRU Rouher - remembrement foncier secteur Martinique - échange foncier avec Oise Habitat

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mmes MOUSSATEN, ALKAYA, MM DEME, AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mmes DUHIN, SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme MEHADJI, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
Mme HAMADOUC	Pouvoir à :	M. DEME
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE
Mme SOW	Pouvoir à :	M. BULUT

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mme JAJAN	2
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	37
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. BROCHOT	1

■ **Date de la convocation : 08/03/2022**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre du remembrement foncier du PRU Rouher du secteur Martinique, la Ville et Oise Habitat envisagent de procéder à un échange foncier afin de régulariser les limites de propriétés entre la Ville et Oise Habitat conformément aux résidentialisations réalisées par Oise Habitat et aux requalifications de voies réalisées par la Ville conformément au plan guide du PRU Rouher.

Par délibération en date du 28 juin 2021, le conseil municipal a déclassé du domaine public communal les emprises destinées à être cédées à Oise Habitat.

Conformément aux documents d'arpentage réalisés par le cabinet de géomètres-experts 49° Nord, cet échange foncier porte sur les parcelles suivantes :

➤ cession par Oise Habitat au profit de la commune :

parcelles cadastrées sections BD n°136 pour 2 215 m², BD n°730 pour 27 m², BD n°734 pour 306 m², BD n°744 pour 17 m², BD n°745 pour 300 m², BD n°829 pour 40 m², BD n°833 pour 48 m², BD n°835 pour 136 m², BD n°836 pour 2 061 m², BD n°839 pour 623 m², BD n°843 pour 1 565 m², BD n°845 pour 16 m², BD n°847 pour 201 m², BD n°849 pour 10 m², BD n°871 pour 208 m², BD n°883 pour 10 m², BD n°885 pour 2 m², BD n°887 pour 206 m², BD n°888 pour 71 m², BD n°896 pour 73 m², BD n°897 pour 529 m², BD n°899 pour 166 m², BD n°901 pour 125 m², BD n°903 pour 135 m², BD n°904 pour 57 m², BD n°906 pour 56 m², BD n°908 pour 95 m², BD n°912 pour 2 429 m², BD n°915 pour 46 m², BD n°916 pour 4 m², BD n°917 pour 131 m², BE n°245 pour 584 m², BE n°334 pour 54 m².

Ces parcelles en nature de voiries et d'espaces verts sont destinées à être classées en domaine public communal.



➤ cession par la commune au profit de Oise Habitat :

parcelles cadastrées section BD n°274 pour 131 m², BD n°831 pour 6 m², BD n°851 pour 23 m², BD n°872 pour 86 m², BD n°873 pour 178 m², BD n°874 pour 4 m², BD n°875 pour 199 m², BD n°876 pour 11 m², BD n°877 pour 295 m², BD n°878 pour 6 m², BD n°879 pour 15 m², BD n°880 pour 628 m², BD n°881 pour 12 m², BD n°889 pour 955 m², BD n°891 pour 96 m², BD n°892 pour 37 m², BD n°893 pour 28 m².

En date du 16 février 2022, le service du Domaine a déterminé la valeur vénale de ces parcelles à 3,00 € le m², soit 37 638,00 € pour les parcelles cédées par Oise Habitat et 8 130,00 € pour les parcelles cédées par la commune.

Toutefois, au vu de l'intérêt que représente ce projet de remembrement foncier lié à la requalification du secteur par les travaux concomitants de Oise Habitat et de la Ville réalisés dans le cadre du PRU Rouher, il est convenu avec Oise Habitat de procéder à cet échange foncier sans soulte de part ni d'autre.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cet échange de parcelles avec Oise Habitat dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



■ **Le conseil municipal :**
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L1311-12,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,
Vu la délibération n°29 du conseil municipal du 28 juin 2021,
Vu l'avis du Domaine en date du 16 février 2022,
Vu les crédits inscrits sur le budget de la Ville,
Vu les plans ci-annexés,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 22 février 2022,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**
Votants : **36** Pour : **36** Contre : **0** Abstention : **0**

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'accepter l'échange foncier à intervenir sans soulte de part ni d'autre avec Oise Habitat portant sur les biens suivants :

- cession par Oise Habitat au profit de la commune, en vue de leur classement en domaine public communal, des parcelles cadastrées sur Creil sections BD n°136 pour 2 215 m², BD n°730 pour 27 m², BD n°734 pour 306 m², BD n°744 pour 17 m², BD n°745 pour 300 m², BD n°829 pour 40 m², BD n°833 pour 48 m², BD n°835 pour 136 m², BD n°836 pour 2 061 m², BD n°839 pour 623 m², BD n°843 pour 1 565 m², BD n°845 pour 16 m², BD n°847 pour 201 m², BD n°849 pour 10 m², BD n°871 pour 208 m², BD n°883 pour 10 m², BD n°885 pour 2 m², BD n°887 pour 206 m², BD n°888 pour 71 m², BD n°896 pour 73 m², BD n°897 pour 529 m², BD n°899 pour 166 m², BD n°901 pour 125 m², BD n°903 pour 135 m², BD n°904 pour 57 m², BD n°906 pour 56 m², BD n°908 pour 95 m², BD n°912 pour 2 429 m², BD n°915 pour 46 m², BD n°916 pour 4 m², BD n°917 pour 131 m², BE n°245 pour 584 m², BE n°334 pour 54 m² ;
- cession par la commune au profit de Oise Habitat des parcelles cadastrées sur Creil section BD n°274 pour 131 m², BD n°831 pour 6 m², BD n°851 pour 23 m², BD n°872 pour 86 m², BD n°873 pour 178 m², BD n°874 pour 4 m², BD n°875 pour 199 m², BD n°876 pour 11 m², BD n°877 pour 295 m², BD n°878 pour 6 m², BD n°879 pour 15 m², BD n°880 pour 628 m², BD n°881 pour 12 m², BD n°889 pour 955 m², BD n°891 pour 96 m², BD n°892 pour 37 m², BD n°893 pour 28 m².

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette et la dépense correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **15 MARS 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le **17 MARS 2022**
et publication ou notification le **17 MARS 2022**
affiché le **15 MARS 2022**
CREIL, le **17 MARS 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le 15/03/2022

SLO

ID : 060-216001743-20220314-DLRG220314031-DE